

DIRECTIVE SUR LA RECONNAISSANCE DES SERVICES D'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Juillet 2026

**Cours de français offerts aux personnes
par les organismes scolaires qui relèvent
du ministère de l'Éducation**

Francisation Québec

Ministère de l'Immigration,
de la Francisation et de l'Intégration

DIR-FQ (007)	
Date d'émission : 2024-06-01	Date de mise à jour : 2026-07-01
Programme :	Programme québécois d'apprentissage du français (PQAF)
Service :	Services d'apprentissage du français pour les personnes domiciliées au Québec
Destinataires	<p>Personnel de la Direction générale des services de Francisation Québec (DGSFQ) et de la Direction générale des politiques et programmes de francisation (DGPPF) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)</p> <p>Personnel enseignant, professionnelles, professionnels et personnes de la direction des organismes scolaires qui relèvent du ministère de l'Éducation (MEQ)</p>

Objectif

Préciser les critères de reconnaissance des services d'apprentissage du français offerts dans les organismes scolaires relevant du MEQ dans le cadre du PQAF – Offre de services.

Contexte

Conformément à la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11), Francisation Québec (FQ), instituée au sein du MIFI, conduit et gère l'action gouvernementale en matière de francisation des personnes domiciliées au Québec qui ne sont pas assujetties à l'obligation de fréquentation scolaire en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3) et de celles qui envisagent de s'établir au Québec de même qu'en matière de francisation des personnes au sein d'entreprises.

Le MIFI est responsable du PQAF – Offre de services, qui détermine les conditions d'admissibilité des élèves aux services d'apprentissage du français offerts par FQ.

Ces derniers sont offerts par les partenaires en vertu d'une entente avec le MIFI, entente qui établit les obligations de chacune des parties.

Services du PQAF – Offre de services

Dans son offre de services d'apprentissage du français décrite dans le PQAF – Offre de services, FQ propose :

► Divers types de cours :

- Cours de français général destinés à la clientèle scolarisée qui découlent du *Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec* ;
- Cours de français général destinés à la clientèle peu scolarisée ou peu alphabétisée qui sont encadrés par le *Programme-cadre adapté de français, langue commune* ou, pour une période de transition liée à la mise en œuvre de ce programme-cadre, par des programmes locaux reconnus d'organismes scolaires relevant du MEQ ;
- Cours de français spécialisé par domaine d'emploi qui sont encadrés par des descriptifs du MIFI ou des programmes locaux reconnus d'organismes scolaires du MEQ ;
- Cours de français sur mesure qui ne relèvent pas de programmes prédéfinis. Leurs contenus sont définis de manière à répondre aux besoins particuliers ou spécifiques d'apprentissage du français auxquels les autres services du PQAF ne peuvent pas répondre ;
- Francisation en ligne du MIFI ou Formation à distance asynchrone donnés par des organismes scolaires relevant du MEQ (cours en ligne) qui sont encadrés par des descriptifs de ces programmes.

► Diverses intensités de formation à temps complet ou à temps partiel :

- La formation à temps complet (TC) est offerte à raison de 25 à 30 heures par semaine ;
- La formation à temps partiel (TP) est offerte à raison de 6, 9, 12, 16 ou 20 heures par semaine, sauf exception, pendant la période de transition liée aux travaux d'harmonisation pédagogique.

► Divers modes de formation : en classe et à distance en mode synchrone, en ligne et à distance en mode asynchrone.

Critères de reconnaissance des cours

Tous les services d'apprentissage du français offerts aux personnes domiciliées au Québec et non assujetties à l'obligation de fréquentation scolaire en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) et financés par le gouvernement du Québec doivent être reconnus par FQ.

Pour être reconnus, les cours à temps complet et à temps partiel offerts dans les organismes scolaires qui relèvent du MEQ et ceux offerts par les autres partenaires en matière de services d'apprentissage du français de FQ:

- ▶ Doivent être offerts à la clientèle (entreprises ou individus) gratuitement ou moyennant des frais modiques approuvés préalablement par FQ ;
- ▶ Doivent avoir pour objectif premier l'apprentissage du français ;
- ▶ Ne doivent pas être offerts en prérequis ou intégrés dans un programme d'études visant la scolarisation ou l'intégration sociale, ou dans un autre projet de préparation à l'emploi ;
- ▶ Correspondre :
 - Pour les cours à temps complet, à une intensité hebdomadaire de 25 à 30 heures de formation ;
 - Pour les cours à temps partiel, à une intensité hebdomadaire de 6, 9, 12, 16 ou 20 heures de formation.

Partage des rôles et des responsabilités

Personne responsable des suivis avec FQ dans un organisme scolaire relevant du MEQ

- ▶ Pour les cours à temps complet et à temps partiel, la personne doit :
 - Faire parvenir la liste des nouveaux cours de français à faire reconnaître par FQ au moyen du formulaire *Demande de reconnaissance de cours de français par Francisation Québec*, à l'exception des cours actuellement reconnus par le MIFI (voir l'annexe 1) ;
 - Informer FQ de tout changement à la programmation d'une session à l'autre, en transmettant par courriel le *Formulaire de programmation annuelle* dûment rempli ;
 - Transmettre toute question relative aux besoins de la clientèle admissible aux services d'apprentissage du français de FQ.

Agentes et agents du registraire de Francisation Québec

- ▶ Pour les cours à temps complet et à temps partiel, les agentes et agents doivent :

- Intégrer dans le système de gestion de FQ les cours de français reconnus d'un organisme scolaire du MEQ signataire d'une entente avec le MIFI ;
- Se référer, au besoin, aux outils du MIFI ou communiquer avec la personne responsable du lieu de formation.

Document de référence

[Programme québécois d'apprentissage du français – Offre de services de Francisation Québec 2024-2027](#)

Outils

- ▶ Liste des cours actuellement reconnus par le MIFI (annexe 1) ;
- ▶ Formulaire *Demande de reconnaissance de cours de français par Francisation Québec* ;
- ▶ *Formulaire de programmation annuelle* – Centres de services scolaires et commissions scolaires.

	Responsable
Mise à jour et validation	Direction générale des politiques et programmes de francisation
	Direction générale des services de Francisation Québec
Approbation :	Sous-ministre adjoint — Francisation Québec

Annexe 1 – Listes des cours actuellement reconnus par le MIFI

MEQ					
LAN-1019-2	FRN-B011-1	FRN-B024-2	FRN-B042-4	FRN-B065-6	FRN-B103-10
LAN-2029-4	FRN-B012-1	FRN-B025-2	FRN-B043-4	FRN-B081-8	FRN-B104-10
LAN-3039-6	FRN-B013-1	FRN-B031-3	FRN-B044-4	FRN-B082-8	FRN-B105-10
LAN-4049-8	FRN-B014-1	FRN-B032-3	FRN-B045-4	FRN-B083-8	FRN-B121-12
LAN-4059-8	FRN-B015-1	FRN-B033-3	FRN-B061-6	FRN-B084-8	FRN-B122-12
LAN-5069-8	FRN-B021-2	FRN-B034-3	FRN-B062-6	FRN-B085-8	FRN-B123-12
LAN-5079-10	FRN-B022-2	FRN-B035-3	FRN-B063-6	FRN-B101-10	FRN-B124-12
LAN-5089-10	FRN-B023-2	FRN-B041-4	FRN-B064-6	FRN-B102-10	FRN-B125-12

**Immigration,
Francisation
et Intégration**

Québec 